

MAIRIE  
DE  
**SIAUGUES STE MARIE**  
43 300

Tél : 04 71 74 21 42  
Fax : 04 71 74 29 09

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL** **du samedi 23 janvier 2016**

### Présents:

Gilles RUAT, Annie CARLET, Yves ATTARD, André RICHARD, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Christian BOURDIER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, Christian ROYER, David VIALLET.

### Absents :

Daniel VAUZELLE excusé  
Claire VIGOUROUX

### **1-APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2-CONVENTION SPA**

Il s'agit du renouvellement de la convention avec la SPA, à propos des animaux errants, d'un montant de 516,75 euros.

Rappelons que l'objectif est, le cas échéant, après capture de l'animal errant, sa mise en fourrière pour une durée d'environ 11 jours avec intervention, si nécessaire, d'un vétérinaire, puis son transfert en SPA.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention.

### **3-SUPPRESSION DU CCAS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Il propose de transférer ce budget dans celui de la commune qui exercera directement les attributions auparavant dévolues au CCAS. Les membres du CCAS en seront informés par courrier, ils seront associés ponctuellement aux travaux de la commission « Affaires Sociales et Proximité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le budget annexe du CCAS à la date du 31/12/2015 au bénéfice du budget de la commune.

### **4- CHOIX D'UN NOM POUR L'ECOLE ET LE CLSH**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une urne a été mise en place dans le hall de la Mairie pour que les habitants proposent un nom pour l'Ecole et le Centre de Loisirs. Après dépouillement des propositions déposées dans l'urne, il est retenu les noms suivants :

Ecole **Alice et Albert THOMAS** : dénomination proposée par une large majorité

Centre de loisirs : **P'tites Canailles**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les dénominations ci-dessus indiquées.

Des panneaux nominatifs seront apposés sur les locaux correspondants.

## **5- DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose le déclassement d'une partie du domaine public de la commune, une parcelle de 490 m<sup>2</sup>, située dans le secteur de Limagne, pour la placer dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce déclassement et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à sa vente s'il y a lieu, au tarif habituel de 4 €/m<sup>2</sup>.

## **6- FIXATION DU PRIX DE VENTE AU M<sup>2</sup> DES TERRAINS COMMUNAUX LOTIS : LA CONDAMINE-LE BREUIL**

### ***-Secteur La CONDAMINE***

Après débat le conseil municipal convient, à l'unanimité, de fixer à **18 euros HT** le prix du m<sup>2</sup> de terrain pour les trois parcelles restantes de superficie : 678 m<sup>2</sup>, 693 m<sup>2</sup>, 427 m<sup>2</sup>, le prix de la parcelle K 1593 attenante à cette dernière et qui n'est pas constructible reste inchangé à 9 €/m<sup>2</sup>.

**Il est donc possible de disposer sur Siaugues Sainte Marie d'un terrain constructible et viabilisé pour moins de 15 000 euros TTC.**

### ***-Secteur Le BREUIL***

Deux lots possibles, pour l'instant non bornés, vendus avec une superficie minimale de 800 m<sup>2</sup> et selon une modalité de découpage par bande des parcelles concernées, au prix de 15 euros HT le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation des prix au m<sup>2</sup> des terrains de La Condamine et du Breuil.

## **7- REVERSEMENT DU FOND D'AMORCAGE POUR LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES A LA CCL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération, comme il s'y était d'ailleurs déjà engagé par une convention antérieure avec la communauté de communes du Langeadois qui exerce la compétence d'organisation et de gestion des Temps d'Accueil Périscolaires.

## **8- DIVERS**

Parmi les objectifs principaux de la nouvelle loi santé, figurent celui de favoriser la mutualisation des moyens entre les hôpitaux, et celui de la définition d'un parcours de santé pour les patients.

A cet effet l'ARS (Agence Régionale de Santé) propose deux schémas à l'hôpital de Brioude :

-rattachement à l'hôpital du Puy

-rattachement au GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) de Clermont Ferrand.

Pour des raisons, entre autres, de liens déjà existants et de proximité géographique, le conseil de surveillance de l'hôpital de Brioude a voté en faveur du GHT de Clermont Ferrand.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce en faveur de cette orientation proposée par le conseil de surveillance de l'hôpital de Brioude.